

DEC161422DR15

Décision portant nomination de Mme Anne-Laure MERLETTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA) et nommant M. Marc-Alexandre SENEGAS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5113 en octobre 2015 ;

Considérant que Mme Anne-Laure MERLETTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 4 au 6 avril 2016 et du 30 mai au 1^{er} juin 2016

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne-Laure MERLETTE, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA), à compter du 2 juin 2016.

Mme Anne-Laure MERLETTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-



453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne-Laure MERLETTE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 juin 2016

Le directeur de l'unité
Marc-Alexandre SENEGAS

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL